

Rapport annuel

au 31 mars 2025

LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS

Part R

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double:

- chercher à offrir un portefeuille investi sur les marchés d'actions émergents internationaux à des souscripteurs qui souhaitent profiter des opportunités présentées par ces pays en forte croissance.
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Toutefois, le FCP ne bénéficie pas du Label ISR.

Le gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Emerging Markets.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence MSCI Emerging Markets. La gestion est discrétionnaire: les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi du FCP avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

Cet indice est représentatif d'une gestion qui serait exclusivement investie sur l'ensemble des secteurs des marchés actions situés dans les pays émergents.

Le MSCI Emerging Markets, calculé et publié par Morgan Stanley Capital International, est un indice des marchés d'actions émergents mondiaux. Il est calculé à partir d'un panier composé de sociétés des pays émergents d'Asie, Amérique Latine, Afrique et Europe, pondérées par les capitalisations boursières. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence (MSCI) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.msci.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS est un FCP de multigestion (investissant dans d'autres fonds entre 50 % et 100 % de son actif net).

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« Univers d'Analyse ») à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), et la seconde vise à sélectionner les titres au sein d'un double Univers d'Analyse tel que décrit ci-après. Malgré cette stratégie ISR, le FCP ne bénéficie pas du Label ISR. Malgré cette stratégie ISR, le FCP ne bénéficie pas du Label ISR.

1. Analyse des titres en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers.

A/ Pour la poche « OPC »

L'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR ou respectant eux-mêmes des critères ISR jugés satisfaisants, à savoir une réduction de 20 % de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90 % en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

La Société de Gestion adopte une gestion socialement responsable dans la sélection et le suivi des OPCVM et FIA composant le portefeuille du FCP qui lui permettent d'accéder à la méthode de gestion ISR élaborée par LBP AM, ainsi qu'à d'autres approches, et de participer indirectement au financement des entreprises qui développent des services et produits pour répondre aux enjeux du développement durable ou qui ont les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement, social ou de gouvernance. Le FCP investit ainsi dans une sélection de fonds « ISR » qui financent des émetteurs (sociétés ou États) ou investissent dans des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Plus précisément, dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), les entreprises ne sont plus uniquement jugées sur leur capacité à générer du profit mais aussi sur leur aptitude à préserver les ressources naturelles pour les générations fut ures, améliorer les conditions de travail de leurs salariés et développer des relations équilibrées avec l'ensemble de leurs partenaires (clients, fournisseurs, actionnaires, société civile). Ces critères ne pouvant s'apprécier que sur le long terme, la gestion ISR s'inscrit dans une perspective de long terme.

a) Stratégie ISR des OPC gérés par la Société de Gestion – Pour chaque OPC qu'elle gère, la Société de Gestion définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon son analyse, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter. L'analyse réalisée par la Société de Gestion sur les titres en portefeuille des OPC qu'elle gère se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante: la gouvernance responsable, la gestion durable des ressources, la transition économique et énergétique et le développement des territoires. Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis au moyen d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

L'approche ISR des OPC gérés par la Société de Gestion peut être de deux sortes: une approche d'exclusion et une deuxième approche dite de « score moyen » telles que décrites ci-après:

- Approche d'exclusion (approche dite aussi « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion): après application des deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de l'OPC.
- Approche dite de « score moyen » (approche dite aussi en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion): la construction du portefeuille permet d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

En tout état de cause, et quelle que soit l'approche retenue, le portefeuille des OPC labélisés ou appliquant une stratégie ISR gérés par la Société de Gestion est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics, et, le cas échéant, sur les OPC labélisés ou appliquant une stratégie ISR) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

- b) S'agissant des **OPC labélisés ISR ou respectant des critères ISR propres et gérés par d'autres sociétés de gestion**, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
- c) Enfin, le FCP pourra également investir dans la limite de 10 % de la poche « OPC » dans des OPCVM et FIA non labélisés, et qui ne respectent pas de critères d'investissement socialement responsable.

B/ Pour la poche « titres vifs » (titres détenus en direct dans le FCP).

Pour les titres en direct, l'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI Emerging Markets, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter. Conformément à la méthodologie ISR énoncée ci-avant.

Pour les émetteurs privés et quasi-publics, l'approche de l'exclusion est employée: l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'Univers Réduit.

2. Sur la base du double Univers d'Analyse défini pour le FCP, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Le processus global d'investissement intègre deux étapes: une étape de sélection de fonds et une étape de construction de portefeuille.

La sélection des fonds est réalisée par la société de gestion à partir d'une analyse quantitative et qualitative. L'analyse quantitative porte sur les performances et les risques des fonds. L'analyse qualitative porte notamment sur les processus de gestion et de contrôle des risques des fonds, ainsi que sur les sociétés de gestion de ces fonds.

La construction du portefeuille du FCP est de type 'bottom-up'. Elle consiste à définir un portefeuille stratégique optimal, pondérant les fonds sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques, de leur style et de leur process.

Le cœur de portefeuille est constitué de fonds actions émergents globaux, mais sont autorisées des diversifications sur :

- des fonds actions spécialisés sur les marchés émergents par zones géographiques, pays, secteurs, thèmes;
- des fonds actions spécialisés sur les marchés émergents de petites capitalisations; et
- dans la limite de 10 % de l'actif, des fonds investis dans les pays émergents et pratiquant des stratégies alternatives, de non coté ou immobilières, des fonds de dette ou de change émergents, et des fonds sur matières premières.

En fonction des anticipations de marché, la composition du portefeuille autour du portefeuille stratégique pourra être modifiée, via des OPC et fonds d'investissement, ou via des instruments dérivés.



Le FCP profite donc d'une double source de valeur ajoutée, la sélection de fonds d'une part et la construction de portefeuille d'autre part.

L'exposition du FCP au risque actions est au minimum de 60 %, et au maximum de 120 %.

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous. Les titres sont sélectionnés:

- pour les OPC:

- Pour au moins 90 % de la poche OPC: parmi les OPC ayant reçu le Label ISR français ou qui respectent des critères ISR;
- Pour moins de 10 % de la poche OPC: parmi des OPC non labélisés et qui ne respectent pas de critères d'investissement socialement responsable
- pour les titres en direct émis par les émetteurs privés et quasi-publics: les titres en direct sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse de la poche « titres vifs », sur les marchés globaux des actions émergentes, dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP et sous réserve que ces titres disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, le portefeuille du FCP est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les OPC labélisés ISR ou qui respectent des critères ISR et sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière ([actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics])) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions

Le FCP pourra investir en actions, en particulier sur les marchés émergents, dans la limite de 10 % de l'actif.

Parts ou actions de placements collectifs de droit français, d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissements de droit étranger

Le FCP peut investir la totalité de son actif dans des OPCVM de droit français ou européens et/ou dans des fonds d'investissement à vocation générale de droit français (FIVG), exposés sur les marchés émergents.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des fonds d'investissement spécialisés sur les marchés émergents, y compris des fonds d'investissements fermés admis à la négociation sur un marché réglementé. Cette diversification reste accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée.

Le FCP pourra investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers¹). Ces OPC serviront à mettre en œuvre la stratégie d'investissement du FCP, et en particulier à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants.

Le FCP peut engager jusqu'à 25 % de son actif en OPCVM « monétaires » de droit français ou européen et de FIVG « monétaire ». Ces fonds monétaires sont gérés par la société de gestion. Ces investissements servent principalement à gérer la trésorerie du FCP et à limiter l'exposition au risque actions du portefeuille en cas d'anticipation défavorable des marchés actions.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par le gérant des OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, 10 % de ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

Fonds commun de placement, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple MSCI Emerging Markets, MSCI Emerging Markets Latin America ...) et négociables en continu sur un marché réglementé.



Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions de fonds d'investissement de droit étranger domiciliés hors Europe dans la limite de 10 % de son actif net.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

En fonction des stratégies d'investissement, le gérant du FCP peut investir jusqu'à 40 % dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés en euro ou dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, hors euro. Les titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP.

La sélection de ces titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risque (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investissement Grade") en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou

(ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Enfin, dans le cas où une seule agence note le titre, celle-ci est retenue. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés ou « non Investment Grade » (notation inférieure à BBB-/Baa3). Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de gestion. Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

2. Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition (positive ou négative), auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.

- Swaps d'indices (dont la volatilité et les matières premières) à des fins de couverture ou d'exposition sur actions et change.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux marchés émergents, pour poursuivre l'objectif de gestion du FCP.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP. L'exposition du FCP au risque actions peut aller jusqu'à 120 % (risque de surexposition).

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, warrants, obligations convertibles...), sur actions, change, matières premières ou indices.

Le gérant ne cherchera pas à surexposer le portefeuille sur les titres intégrant des dérivés.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion:

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du ECP

Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions". Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net;
 l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Actions internationales". De ce fait, elle comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions internationaux.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur, indirectement via les OPC dans lesquels le FCP est investi, sont:

- **Risque de perte en capital**: le FCP n'offre pas de garantie en capital; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire**: la gestion repose sur la sélection de fonds comme supports d'investissements, ainsi que sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les fonds les plus performants, et qu'il ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés les plus performants.
- Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint: la performance du FCP est susceptible de ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque actions**: en raison de son objectif de gestion, le FCP est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés mondiaux actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser.
 - L'exposition du FCP au risque actions est au minimum de 60 %, et au maximum de 120 %. La valeur liquidative du FCP peut donc baisser de manière plus importante que les marchés auxquels le FCP est exposé (risque de surexposition). Ce risque peut être direct par le biais d'investissements en titres intégrant des dérivés sur actions et/ou indirect par le biais d'investissements en OPC investis en actions.
- Risque lié aux investissements sur les marchés émergents: les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
 - L'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés qui peut affecter la valeur des investissements du FCP. Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée, au retard dans les règlements / livraisons, ainsi qu'à la liquidité réduite sur certaines lignes composant le portefeuille du FCP. Ce risque peut être direct par le biais d'investissements en titres intégrant des dérivés sur actions des pays émergents et/ou indirect par le biais d'investissements en OPC investis en actions des pays émergents.
- Risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations: l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide. Ce risque ne peut être qu'indirect par le biais d'investissements en OPC investis sur des petites et moyennes capitalisations.
- **Risque de change**: il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Ce risque est d'autant plus élevé que le FCP est exposé aux risques des devises des pays émergents. L'exposition à ce risque peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement, excepté sur certaines devises pour lesquelles il n'existe pas d'instrument de couverture. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Ce risque ne peut être qu'indirect par le biais d'investissements en OPC ne couvrant pas leur risque de change.
- Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés: les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans un cadre de risque maîtrisé. Ce risque ne peut être que direct par le biais d'investissements en instruments financiers dérivés et en titres intégrant des dérivés.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une

dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées, indirectement via les OPC dans lesquels le FCP est investi, sont les suivants:

- Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative: dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit, de change ou de liquidité. Ce risque ne peut être qu'indirect par le biais d'investissements en OPC.
- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.
 - Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque lié aux instruments non cotés**: ce risque provient du mode de valorisation et de la liquidité des instruments non cotés sur un marché réglementé. Cependant, l'investissement par le biais de fonds d'investissements permet de diversifier les investissements en titres non cotés. Ce risque reste accessoire.
- **Risque de crédit**: en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / high yield" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative. Ce risque peut être direct par le biais d'investissements en instruments financiers dérivés ou en titres intégrant des dérivés et/ou indirect par le biais d'investissements en OPC.
- Risque lié aux matières premières: l'exposition aux matières premières est réalisée par le biais d'instruments financiers reflétant les évolutions de cette classe d'actifs, tels que les instruments financiers à terme sur indices de contrats à terme sur matières premières. Le FCP est donc exposé à un risque de liquidité propre à la négociation de ces instruments. L'évolution du prix d'un contrat à terme sur matières premières est en effet fortement liée au niveau de production courant et à venir du produit sous-jacent, voire à l'estimation du niveau des réserves naturelles ou aux facteurs climatiques et géopolitiques. Ce risque peut être direct par le biais d'investissements en instruments financiers dérivés ou en titres intégrant des dérivés et/ou indirect par le biais d'investissements en OPC.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.



Rapport de Gestion

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

■ 17/12/2024: Le FCP ne bénéficiera plus du label ISR français.

COMMENTAIRE DE GESTION

Environnement:

Au cours de deuxième trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. La Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Le quatrième trimestre 2024 a été riche en actualité financière et économique. Du côté de la macroéconomie, les statistiques en début de période ont montré que la trajectoire de l'inflation était sous contrôle aux États-Unis et en zone euro, mais la santé des économies mondiales a été plus mitigée, avec des données décevantes en Europe face à une économie américaine toujours vigoureuse. La réunion de la Banque centrale européenne de septembre s'est conclue par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs, ce qui, bien que largement anticipé, a été salué par les investisseurs. L'extension du conflit au Proche-Orient a cependant continué d'inquiéter. Du côté des entreprises, la saison des résultats a globalement rassuré, même si des prises de profits ont ponctué des publications jugées décevantes, notamment dans les secteurs du luxe et de l'automobile. Mais c'est surtout l'issue incertaine, à quelques jours du scrutin, de l'élection présidentielle américaine qui a alimenté la volatilité sur la période, ce qui s'est reflété par de fortes tensions sur le marché obligataire américain. Dès le début du mois de novembre, l'élection claire et nette de Donald Trump, dont le programme économique devrait engendrer des baisses d'impôts ainsi que la dérégulation dans certains secteurs, a provoqué un fort intérêt pour les entreprises américaines, déjà favorisées par une économie

dynamique. À l'inverse, la perspective de nouvelles surtaxes douanières américaines pour les entreprises européennes et chinoises exportatrices a assombri leur parcours boursier. La réunion de la Fed s'est conclue, sans surprise, par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. En Chine, les nouvelles mesures annoncées par les autorités ont déçu les investisseurs du fait de l'absence de plan de relance de la consommation. Du côté de la géopolitique, l'extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a continué d'inquiéter, alors que des pourparlers de trêve au Proche-Orient ont eu tendance à rassurer les marchés. Lors du dernier mois de l'année, les marchés ont continué de s'ajuster à l'élection de Donald Trump et ses déclarations laissant entrevoir de nouveaux conflits commerciaux. Du côté de la politique monétaire, les dernières réunions de l'année de la Banque centrale européenne et de la Fed se sont conclues par une nouvelle baisse de 0,25 % de leurs taux directeurs. Mais la Banque centrale américaine a refroidi les marchés après ses déclarations quant au fait que le rythme des baisses de 2025 serait bien moins accommodant qu'anticipé, alors même que l'inflation ne baisse plus assez aux États-Unis, et que l'application du programme du président américain fraîchement élu pourrait être assez inflationniste. Le scepticisme autour de la situation politique en France et en Allemagne a soutenu le manque de visibilité. Et de manière générale, l'incertitude macroéconomique, géopolitique et fiscale n'a pas contribué à raviver la prise de risque des investisseurs à l'approche de la trêve des confiseurs.

Le premier trimestre 2025 a été marqué par l'investiture de Donald Trump aux États-Unis et la prise de fonction de son administration. Dès le début de son mandat, des rumeurs de taxes douanières plus graduelles qu'anticipées ont stimulé l'appétit pour le risque des investisseurs. Malgré les incertitudes concernant les probables hausses de droits de douane, les investisseurs sont restés optimistes sur l'Europe, se concentrant sur les initiatives de paix entre la Russie et l'Ukraine. À la fin du trimestre, les marchés financiers ont connu une volatilité accrue, principalement en raison des incertitudes économiques et géopolitiques. Les craintes liées à l'inflation et les menaces accrues de nouveaux droits de douane globaux ont intensifié cette nervosité, tandis que les données économiques ont révélé une détérioration de la confiance des consommateurs et une baisse des dépenses des ménages, notamment aux États-Unis. Les indices de volatilité, souvent appelés indices de la peur, ont fortement augmenté, reflétant l'inquiétude des investisseurs face aux incertitudes croissantes. Du côté des entreprises, les résultats publiés début 2025 ont été globalement positifs des deux côtés de l'Atlantique. Cependant, la volatilité a augmenté avec l'irruption de la start-up chinoise DeepSeek dans l'écosystème de l'intelligence artificielle, mettant sous pression la valorisation des entreprises du secteur. La déception concernant les résultats de Nvidia a impacté le secteur technologique américain, tandis que le contexte géopolitique a bénéficié au secteur de la défense. En matière de politique monétaire, la réunion de la Banque centrale européenne s'est conclue par une nouvelle baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. De son côté, la Fed a adopté une approche plus prudente, préférant ne pas intervenir, alors que l'inflation ne baissait plus aux États-Unis et que l'application du programme du nouveau président américain pourrait être assez inflationniste. Cette divergence de politique monétaire a favorisé la rotation géographique des flux en faveur de la zone euro.

Gestion du portefeuille

Le FCP 'LBPAM ISR Multi Actions Emergents' est un fonds de multigestion actions. Son portefeuille est principalement investi dans des fonds globaux d'actions émergentes, ainsi que, dans une moindre mesure, dans des fonds régionaux et/ou des fonds pays.

Au cours de l'exercice sous revue, le portefeuille a maintenu un niveau d'investissement en OPC/ETF proche de 100 %. Le cœur du portefeuille est constitué de fonds dont l'univers d'investissement couvre l'ensemble des zones émergentes.

Au sein de cette poche centrale, nous avons privilégié des fonds globaux gérés avec un prisme ISR fort et ayant obtenu le label ISR. Nous avons notamment investi dans les OPC 'CARMIGNAC EMERGENTS', 'GEMEQUITY', 'NORDEA 1 - EMERGING STARS EQUITY', 'JPM EMERGING MARKETS SUS EQ' et 'DNCA GLOBAL EMERGING EQUITY'. En complément de ces fonds, le FCP a également utilisé les deux ETF globaux 'ISHARES MSCI EM SRI ETF' et 'AMUNDI IS MSCI EMS SRI ETF', afin de moduler l'allocation globale du portefeuille.

En dehors du cœur de portefeuille, le FCP 'LBPAM ISR Multi Actions Emergents' a investi dans des OPC spécialisés sur les grandes zones géographiques émergentes, telles que l'Europe émergente, l'Afrique et le Moyen-Orient, l'Amérique Latine et l'Asie émergente. Ces investissements régionaux ont permis de piloter de manière plus fine l'allocation géographique globale du portefeuille, et notamment notre préférence sur les actions de l'Asie émergente.

L'allocation régionale sur l'Asie émergente a été réalisée par des investissements dans l'OPC 'SCHRODER ISF EMERG ASIA' et l'ETF 'AMUNDI ETF MSCI EM ASIA UCITS'. Nous avons maintenu, et accentué, notre préférence pour les actions chinoises. Nous avons réduit puis soldé notre position sur les OPC 'LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE' et 'GEMCHINA', tout en maintenant notre position sur l'ETF 'ISHARES CHINA LARGE CAP ETF' et en introduisant l'ETF 'AMUNDI MSCI CHINA ESG LEADERS' dans le portefeuille. Notre position sur l'Amérique Latine s'est principalement faite à travers l'ETF 'ISHARES MSCI EM LATIN AMERICA'.

Au cours de l'exercice sous revue, la gestion a eu recours à des produits dérivés de type 'futures' sur l'indice MSCI Emerging Markets et sur l'indice Hang Seng afin de moduler, de manière tactique, l'exposition en actions du portefeuille. Au 31 mars 2025, le portefeuille était constitué de 12 OPC, et les cinq plus importantes positions représentaient près de 85 % de l'actif net. Il est à noter que le FCP 'LBPAM ISR Multi Actions Emergents' n'a pas renouvelé son label ISR à partir du 31 décembre 2024.

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI Emerging Markets dividendes nets réinvestis (en euro)

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	7,61 %	8,37 %
Sur 3 ans	-6,02 %	7,53 %
Sur 5 ans	25,37 %	48,86 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	52 737 408,36	52 591 218,95	105 328 627,31
ISHARES MSCI EM SRI UCITS GT EUR	24 518 478,70	58 081 327,54	82 599 806,24
NORDEAI EMERGING STARS EQUITY BI EUR C	25 736 736,89	39 961 395,63	65 698 132,52
AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS SRI CLIMATE	11 494 464,15	45 488 681,49	56 983 145,64
CARMIGNAC EMERGENTS FCP 3DEC	10 371 918,18	43 546 151,29	53 918 069,47
Echiquier China R	7 441 892,15	31 266 633,22	38 708 525,37
ISHARES CHINA LARGE CAP GT EUR	15 610 600,67	14 967 071,81	30 577 672,48
OSTRUM SRI MONEY 6M E(C) EUR	14 328 606,11	14 388 009,22	28 716 615,33
LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	7 104 686,30	20 112 165,99	27 216 852,29
GEMEQUITY PART I FCP 3DEC	9 059 402,70	12 919 326,28	21 978 728,98

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- -100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- -99,81 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice appliqués sur le fonds sont de 0,01 %.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
 - Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
 - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
 - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024				
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024				
Fixes bruts	15 448 218 €			
Variables + primes bruts	5 503 937 €			
Ensemble des gérants				
Fixes bruts	3 491 000 €			
Variables + primes bruts	1863260€			
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)				
Fixes bruts 1400 500 €				
Variables + primes bruts	735 900 €			

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	15 203 595,06
OPC	15 203 595,06
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	15 203 595,06
Créances et comptes d'ajustement actifs	63 221,38
Comptes financiers	5 329,11
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	68 550,49
Total de l'actif I+II	15 272 145,55

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTES ANNUELS

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	14 153 473,11
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	1 077 319,37
Capitaux propres I	15 230 792,48
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	15 230 792,48
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs:	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	34 766,44
Concours bancaires	6 586,63
Sous-total autres passifs IV	41 353,07
Total Passifs : I+II+III+IV	15 272 145,55

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	251 506,45
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	3 311,35
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	40 439,04
Sous-total produits sur opérations financières	295 256,84
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-7 051,37
Sous-total charges sur opérations financières	-7 051,37
Total revenus financiers nets (A)	288 205,47
Autres produits:	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	358 946,96
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges:	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 103 008,26
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 744 061,30
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-1 455 855,83
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 296 893,36
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-158 962,47
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	17 525 233,94
Frais de transactions externes et frais de cession	-12 054,81
Frais de recherche	-11 428,54
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	17 501 750,59
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-14 593 876,77
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 907 873,82

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 911 249,36
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 483,91
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	3 909 765,45
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-5 581 357,43
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 671 591,98
Acomptes:	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	1 077 319,37

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

Ala. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double:

- chercher à offrir un portefeuille investi sur les marchés d'actions émergents internationaux à des souscripteurs qui souhaitent profiter des opportunités présentées par ces pays en forte croissance.
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Emerging Markets.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

Alb. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	369 270 477,60	230 036 836,84	234 628 591,18	181 867 523,92	15 230 792,48
PART LBPAM ISR MULTI ACTIONS E	MERGENTS R EN E	UR			
Actif net	369 240 217,04	230 036 717,09	234 628 591,18	181 867 523,92	15 230 792,48
Nombre de titres	193 208,67904	137 497,60638	157 020,70140	124 471,73231	9 686,59786
Valeur liquidative unitaire	1 911,09	1 673,02	1 494,25	1 461,11	1 572,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	201,99	179,36	-117,71	-89,41	300,19
Capitalisation unitaire sur revenu	-19,54	-20,68	-16,95	-15,92	-16,41
PART LBPAM ISR MUTI ACTIONS EM	IERGENTS GP EN I	EUR			
Actif net	30 260,56	119,75	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	222,98857	1,00000	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	135,70	119,75	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	14,32	12,80	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,71	-0,54	0,00	0,00	0,00



A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB:les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2° alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du horsbilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.
- 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

- 1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.



- 2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- 3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
 Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.
- 4. A l'exception des Bons émis par les Etats de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
- 5. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché destitres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
- 6. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
- 7. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
 - b. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
 - c. Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
 - d. Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
- 8. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.
 - Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
 - Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués
- à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- 9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
- 10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus





Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème
	Frais factures au FCP	Assiette	Part R
•	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1,50 % TTC maximum.
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,50 % TTC maximum. Cumul des frais de fonctionnement et autres services et des frais de gestion directs et indirects, déduction faite des rétrocessions éventuelles : 3 % TTC maximum par an.
	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant.
4	4 Commission de surperformance	Actif net	Néant.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05%.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.01% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu:

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion





B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	181 867 523,92
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	20 086 147,85
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-206 678 539,50
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 455 855,83
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	17 501 750,59
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 909 765,45
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	15 230 792,48

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R		
Parts souscrites durant l'exercice	13 002,86565	20 086 147,85
Parts rachetées durant l'exercice	-127 788,00010	-206 678 539,50
Solde net des souscriptions/rachats	-114 785,13445	-186 592 391,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 686,59786	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R FR0010547117	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	15 230 792,48	9 686,59786	1572,35



C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

Cla. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Funccialon	Ven	tilation des ex	positions sign	ificatives par p	ays
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles -Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décompos	sition de l'expo maturité	Décomposition par niveau de deltas		
· ·	+/-	<= 1 an	1 <x<=5 ans<="" td=""><td>> 5 ans</td><td><= 0,6</td><td>0,6<x<=1< td=""></x<=1<></td></x<=5>	> 5 ans	<= 0,6	0,6 <x<=1< td=""></x<=1<>
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) -Ventilation par nature de taux

		Ventilation des expositions par type de taux				
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux	
		+/-	+/-	+/-	+/-	
ACTIF						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes financiers	5,33	0,00	0,00	0,00	5,33	
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes financiers	-6,59	0,00	0,00	0,00	-6,59	
HORS-BILAN						
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	-1,26	

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) -Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-	
ACTIF	ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes financiers	5,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes financiers	-6,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
HORS-BILAN								
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total	-1,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

Cle. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD	Devise 2 HKD	Devise 3	Devise 4	Devise N
Montants exprimes en miliers Lok	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4,99	0,34	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4,99	0,34	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade Non Invest. Grade +/-		Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Clg. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1900067940	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI MSCI CHINA ESG LEADERS E	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	865 249,74
LU1861138961	AMD IX MSCI EM SRI PAB UCITS ETF DR C	Amundi Luxembourg SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	2 952 272,31
IE00B02KXK85	iShares China Large Cap UCITS ETF USD (Dist)	Blackrock Asset Management Ireland Ltd	Fonds / Actions	Irlande	EUR	30 761,74
IE00B27YCK28	iShares MSCI EM Latin America UCITS ETF USD (Dist)	Blackrock Asset Management Ireland Ltd	Fonds / Actions	Irlande	EUR	30 607,14
IE00BYVJRP78	ISHARES SUST MSCI EM SRI	Blackrock Asset Management Ireland Ltd	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 978 171,29
FR0010149302	CARMIGNAC EMERGENTS A EUR C	Carmignac Gestion	Actions internationales	France	EUR	2 201 038,29
IE00BTJRMP35	Xtrackers MSCI Emerging Markets UCITS ETF 1C	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Irlande	USD	1 100 936,22
FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	159 277,35
FR0010799007	OSTRUM SRI MONEY 6M PART E	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	11 059,95
LU0602539271	NORDEA 1 SICAV EMERGING STARS EQUITY FUND	Nordea Investment Fund	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 806 803,19
LU1140784502	ROBECO QI EMERGING MARKET SUST ACTIVE EQ-I CAP	Robeco Institutional Asset Management B.V.	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	3 006 650,13
LU0248173857	Schroder International Selection Fund Emerging Asia C Accumu	Schroder Investment Management(Europe)SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	60 767,71
Total						15 203 595,06

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	37 665,58
	Souscriptions à recevoir	48,78
	Rétrocession de frais de gestion	25 507,02
Total des créances		63 221,38
DETTES		
	Rachats à payer	13 431,53
	Frais de gestion fixe	19 724,89
	Autres dettes	1 610,02
Total des dettes		34 766,44
Total des créances et des dettes		28 454,94

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
PART LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2103 008,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,37
Rétrocessions des frais de gestion	358 946,96
Frais de recherche	11 428,54
Pourcentage de frais de recherche	0,01

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00



D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-158 962,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-158 962,47
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-158 962,47

Part LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-158 962,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-158 962,47
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-158 962,47
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-158 962,47
Total	-158 962,47
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 907 873,82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 907 873,82
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 907 873,82

Part LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 907 873,82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 907 873,82
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 907 873,82
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 907 873,82
Total	2 907 873,82
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

El. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			15 203 595,06	99,82
ОРСУМ			15 203 595,06	99,82
Gestion collective			15 203 595,06	99,82
AMD IX MSCI EM SRI PAB UCITS ETF DR C	EUR	58 571	2 952 272,31	19,38
CARMIGNAC EMERGENTS A EUR C	EUR	1837	2 201 038,29	14,45
iShares China Large Cap UCITS ETF USD (Dist)		327	30 761,74	0,20
iShares MSCI EM Latin America UCITS ETF USD (Dist)		2 326	30 607,14	0,20
ISHARES SUST MSCI EM SRI	EUR	441 446	2 978 171,29	19,55
MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI MSCI CHINA ESG LEADERS E	EUR	36 085	865 249,74	5,68
NORDEA 1 SICAV EMERGING STARS EQUITY FUND	EUR	12 528	1 806 803,19	11,86
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	15	159 277,35	1,05
OSTRUM SRI MONEY 6M PART E	EUR	1	11 059,95	0,07
ROBECO QI EMERGING MARKET SUST ACTIVE EQ-I CAP	EUR	14 719	3 006 650,13	19,75
Schroder International Selection Fund Emerging Asia C Accumu		1 136	60 767,71	0,40
Xtrackers MSCI Emerging Markets UCITS ETF 1C	USD	20 431	1 100 936,22	7,23
Total			15 203 595,06	99,82

^(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
Type d'opération	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

ANNEXES

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou		e présentée au an	Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	- Dilaii		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	- Dilaii		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Dilati		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou	Valeur actuelle bil	e présentée au an	Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	15 203 595,06
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	68 550,49
Autres passifs (-)	-41 353,07
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	15 230 792,48

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	EUR	9 686,59786	1 572,35

Rapport annuel

au 28 mars 2024

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	181 080 510,21	233 776 919,50
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	181 019 990,01	233 776 919,50
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	179 229 884,23	231 419 192,47
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	1 790 105,78	2 357 727,03
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	60 520,20	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	60 520,20	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	643 165,42	828 379,92
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	643 165,42	828 379,92
COMPTES FINANCIERS	1 034 173,95	342 093,19
Liquidités	1 034 173,95	342 093,19
TOTAL DE L'ACTIF	182 757 849,58	234 947 392,61

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	194 979 165,70	255 773 972,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-11 129 430,55	-18 483 694,02
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 982 211,23	-2 661 686,85
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	181 867 523,92	234 628 591,18
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	60 520,20	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	60 520,20	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	60 520,20	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	829 805,46	316 275,93
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	829 805,46	316 275,93
COMPTES FINANCIERS	0,00	2 525,50
Concours bancaires courants	0,00	2 525,50
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	182 757 849,58	234 947 392,61

⁽a) Y compris comptes de régularisation

42/73

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

ANNEXES – COMPTES 2024

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
HHI HANG SENG 0424	5 365 150,16	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	34 491,07	5 730,92
Produits sur actions et valeurs assimilées	26 211,70	196 834,61
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	60 702,77	202 565,53
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 481,24	8 038,82
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	8 481,24	8 038,82
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	52 221,53	194 526,71
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 488 400,97	2 618 978,29
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-2 436 179,44	-2 424 451,58
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	453 968,21	-237 235,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 982 211,23	-2 661 686,85

Les frais de recherche sont compris dans le poste «frais de gestion et dotation aux amortissements».

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent:

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

- 1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- 2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- 3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
 Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.
- 4. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
- 5. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
- 6. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équipacent.



ANNEXES – COMPTES 2024

- 7. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
 - b. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
 - c. Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
 - d. Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
- 8. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.
 - Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
 - Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
 - Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- 9. Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
- 10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

- 1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,50 % TTC de l'actif net moyen annuel pour la part R et 1,40 % TTC de l'actif net moyen pour la part GP.
- 2. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 1.35 % TTC pour la part R sur l'actif net moyen annuel.
 - Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0.46 % TTC pour la part GP sur l'actif net moyen annuel.
- 3. La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.01 % de l'actif net.
- 4. Le taux de frais cotisation AMF est de 0,00085 %. Les rétrocessions de frais de gestion pour les fonds internes sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fonds cible pour les OPC de LBPAM.

Code ISIN	Libellé valeur	Montant de rétrocession
FR0010881755	LBPAM ACT CROIS CHIN	217 732,53
FR0013330271	LBPAM ISR ACT EME M	41 497,48
FR0010149302	Carmignac Emergents A EUR Acc	209 743,10
LU0935236520	Natixis AM Funds - DNCA Global Emerging Eq.	2 857,39
Total général		471 830,50

- 5. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé. Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative calculée le vendredi.
- 6. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.



ANNEXES – COMPTES 2024

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par:

Le résultat:

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values:

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	234 628 591,18	230 036 836,84
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	42 580 633,46	118 508 383,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-88 540 570,17	-86 109 739,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 197 629,11	594 903,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 446 497,46	-23 031 479,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	386 635,41	840 637,34
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-519 953,90	-1 519 909,81
Frais de transactions	-9 667,19	-6 990,53
Différences de change	736 733,75	4 999 765,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 350 689,37	-7 259 363,33
Différence d'estimation exercice N	-4 155 369,65	-13 506 059,02
Différence d'estimation exercice N-1	13 506 059,02	6 246 695,69
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-60 520,20	0,00
Différence d'estimation exercice N	-60 520,20	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 436 179,44	-2 424 451,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	181 867 523,92	234 628 591,18

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	5 365 150,16	2,95
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	5 365 150,16	2,95

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 034 173,95	0,57
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 034 173,95	0,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

 $[\]ensuremath{(*)}\ Les\ positions\ \grave{a}\ terme\ de\ taux\ sont\ pr\'esent\'ees\ en\ fonction\ de\ l'\'ech\'eance\ du\ sous-jacent.$

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 HKD		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	286 358,95	0,16	0,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	5 365 150,16	2,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	2 644,99
Rétrocession de frais de gestion	64 578,55
Dépôts de garantie en espèces	575 941,88
TOTAL DES CRÉANCES	643 165,42
DETTES	
Achats à règlement différé	627 801,15
Rachats à payer	3 578,67
Frais de gestion fixe	195 224,16
Autres dettes	3 201,48
TOTAL DES DETTES	829 805,46
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-186 640,04

ANNEXES – COMPTES 2024

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R		
Parts souscrites durant l'exercice	29 772,27123	42 580 633,46
Parts rachetées durant l'exercice	-62 321,24032	-88 540 570,17
Solde net des souscriptions/rachats	-32 548,96909	-45 959 936,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	124 471,73231	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 949 041,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	472 024,61
Frais de recherche	11 383,76
Pourcentage de frais de recherche	0,01

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

ANNEXES – COMPTES 2024

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			29 050 886,10
	FR0010881755	LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE	17 618 046,42
	FR0013330271	LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	11 432 839,68
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			29 050 886,10

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 982 211,23	-2 661 686,85
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 982 211,23	-2 661 686,85
Parts LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 982 211,23	-2 661 686,84
Total	-1 982 211,23	-2 661 686,84

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 129 430,55	-18 483 694,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-11 129 430,55	-18 483 694,02
Parts LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-11 129 430,55	-18 483 694,02
Total	-11 129 430,55	-18 483 694,02

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	240 752 523,85	369 270 477,60	230 036 836,84	234 628 591,18	181 867 523,92
Parts LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGE	NTS R en EUR				
Actif net	240 721 242,45	369 240 217,04	230 036 717,09	234 628 591,18	181 867 523,92
Nombre de titres	191 931,21044	193 208,67904	137 497,60638	157 020,70140	124 471,73231
Valeur liquidative unitaire	1 254,20	1 911,09	1 673,02	1 494,25	1 461,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,40	201,99	179,36	-117,71	-89,41
Capitalisation unitaire sur résultat	-13,53	-19,54	-20,68	-16,95	-15,92
Parts LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGE	NTS GP en EUR				
Actif net	31 281,40	30 260,56	119,75	0,00	0,00
Nombre de titres	353,26000	222,98857	1,00000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	88,55	135,70	119,75	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,97	14,32	12,80	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,14	-0,71	-0,54	0,00	0,00

ANNEXES – COMPTES 2024

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et	: équivalents	d'autres pays		
FRANCE				
CARMIGNAC EMERGENTS PART CE - A EUR ACC	EUR	28 527	34 566 451,17	19,00
GEMCHINA I	EUR	34 362	3 047 222,16	1,68
GemEquity I	EUR	18 895	3 587 404,70	1,97
LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE	EUR	19 578	17 618 046,42	9,69
LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	EUR	992	11 432 839,68	6,29
TOTAL FRANCE			70 251 964,13	38,63
IRLANDE				
iShares China Large Cap UCITS ETF USD (Dist)	EUR	72 739	4 665 930,44	2,57
ISHARES II MSCI LATIN AMERICA	EUR	204 253	3 288 616,28	1,80
ISHARES SUST MSCI EM SRI	EUR	5 197 002	33 137 124,15	18,22
TOTAL IRLANDE			41 091 670,87	22,59
LUXEMBOURG	FLID	600 500	77 000 55 (0)	10.00
AMUNDI INDEX MSCI EMERG MARK S UETF DR A	EUR	689 790	33 099 764,91	18,20
DNCA INVEST SICAV GLOBAL EMERGING EQUITY I CAP JPMorgan Funds - Emerging Markets Sustainable Equity C Acc E	EUR EUR	774 69 710	10 815 899,22 7 503 584,40	5,95 4,13
NORDEA 1 EMERG STARS EQ-BIEUR	EUR	99 999	13 697 583,02	7,53
SCHRODER INT EME ASIA-CEUR-ACC	EUR	56 360	2 769 417,68	1,52
TOTAL LUXEMBOURG	2011	00000	67 886 249,23	37,33
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			179 229 884,23	98,55
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats n	nembres UF	et organismes de	e titrisation cotés	
LUXEMBOURG		et organismes at		
LUXEMBOURG				
AMUNDUMSCUEM ASIA LICITS ETE C	FLID	52 336	1 790 105 78	0.98
AMUNDI MSCI EM ASIA UCITS ETF C	EUR	52 336	1 790 105,78	0,98
TOTAL LUXEMBOURG			1 790 105,78	0,98
			•	
TOTAL LUXEMBOURG TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival.			1 790 105,78	0,98
TOTAL LUXEMBOURG TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. o membres UE et organismes de titrisation cotés			1 790 105,78 1 790 105,78	0,98 0,98
TOTAL LUXEMBOURG TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. o membres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif			1 790 105,78 1 790 105,78	0,98 0,98
TOTAL LUXEMBOURG TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. o membres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme Engagements à terme fermes			1 790 105,78 1 790 105,78	0,98 0,98
TOTAL LUXEMBOURG TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. o membres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme			1 790 105,78 1 790 105,78	0,98 0,98
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. commembres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé HHI HANG SENG 0424	d'autres Etat : HKD	5	1 790 105,78 1 790 105,78 181 019 990,01	0,98 0,98 99,53 -0,03
TOTAL LUXEMBOURG TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. de membres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé HHI HANG SENG 0424 TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé	d'autres Etat : HKD	5	1 790 105,78 1 790 105,78 181 019 990,01 -60 520,20 -60 520,20	0,98 0,98 99,53 -0,03 -0,03
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. commembres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé HHI HANG SENG 0424 TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé TOTAL Engagements à terme fermes	d'autres Etat : HKD	5	1 790 105,78 1 790 105,78 181 019 990,01 -60 520,20 -60 520,20 -60 520,20	0,98 0,98 99,53 -0,03 -0,03
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. de membres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé HHI HANG SENG 0424 TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé TOTAL Engagements à terme fermes TOTAL Instruments financier à terme	d'autres Etat : HKD	5	1 790 105,78 1 790 105,78 181 019 990,01 -60 520,20 -60 520,20	0,98 0,98 99,53 -0,03 -0,03
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. commembres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé HHI HANG SENG 0424 TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé TOTAL Engagements à terme fermes	d'autres Etat : HKD	5	1 790 105,78 1 790 105,78 181 019 990,01 -60 520,20 -60 520,20 -60 520,20	0,98 0,98 99,53 -0,03 -0,03
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. de membres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé HHI HANG SENG 0424 TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé TOTAL Engagements à terme fermes TOTAL Instruments financier à terme Appel de marge	d'autres Etats HKD ou assimilé	1 56	1 790 105,78 1 790 105,78 181 019 990,01 -60 520,20 -60 520,20 -60 520,20	0,98 0,98 99,53 -0,03 -0,03 -0,03
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. commembres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé HHI HANG SENG 0424 TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé TOTAL Engagements à terme fermes TOTAL Instruments financier à terme Appel de marge APPEL MARGE CACEIS	d'autres Etats HKD ou assimilé	1 56	1 790 105,78 1 790 105,78 181 019 990,01 -60 520,20 -60 520,20 -60 520,20 60 520,20	0,98 0,98 99,53 -0,03 -0,03 -0,03 0,03
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. commembres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé HHI HANG SENG 0424 TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé TOTAL Engagements à terme fermes TOTAL Instruments financier à terme Appel de marge APPEL MARGE CACEIS TOTAL Appel de marge Créances	d'autres Etats HKD ou assimilé	1 56	1 790 105,78 1 790 105,78 181 019 990,01 -60 520,20 -60 520,20 -60 520,20 60 520,20 60 520,20 643 165,42	-0,03 -0,03 -0,03 -0,03 0,03 0,36
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. de membres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé HHI HANG SENG 0424 TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé TOTAL Engagements à terme fermes TOTAL Instruments financier à terme Appel de marge APPEL MARGE CACEIS TOTAL Appel de marge Créances Dettes	d'autres Etats HKD ou assimilé	1 56	1 790 105,78 1 790 105,78 181 019 990,01 -60 520,20 -60 520,20 -60 520,20 60 520,20 643 165,42 -829 805,46	0,98 0,98 99,53 -0,03 -0,03 -0,03 0,03 0,03 0,36 -0,46
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. commembres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé HHI HANG SENG 0424 TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé TOTAL Engagements à terme fermes TOTAL Instruments financier à terme Appel de marge APPEL MARGE CACEIS TOTAL Appel de marge Créances Dettes Comptes financiers	d'autres Etats HKD ou assimilé	1 56	1 790 105,78 1 790 105,78 181 019 990,01 -60 520,20 -60 520,20 -60 520,20 60 520,20 60 520,20 643 165,42 -829 805,46 1 034 173,95	0,98 0,98 99,53 -0,03 -0,03 -0,03 0,03 0,03 0,36 -0,46 0,57
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. de membres UE et organismes de titrisation cotés TOTAL Organismes de placement collectif Instruments financier à terme Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé HHI HANG SENG 0424 TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé TOTAL Engagements à terme fermes TOTAL Instruments financier à terme Appel de marge APPEL MARGE CACEIS TOTAL Appel de marge Créances Dettes	d'autres Etats HKD ou assimilé	1 56	1 790 105,78 1 790 105,78 181 019 990,01 -60 520,20 -60 520,20 -60 520,20 60 520,20 643 165,42 -829 805,46	0,98 0,98 99,53 -0,03 -0,03 -0,03 0,03 0,03 0,36 -0,46



ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500ABMTKLD3O7IS36

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayan un objectif environnemental na sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?			
• • OUI	• NON		
Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental :% Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE	 ☑ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 15% d'investissement durables ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE ☑ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE ☑ Ayant un objectif social 		
Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social :%	Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables		

LBPAM=



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière

dont les caractéristiques

environnementales ou

sociales promues par le

produit financier sont

atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie de gestion du Produit Financier visait à investir dans d'autres OPC, gérés ou non par la Société de Gestion, dont au moins 90% doivent avoir obtenu le Label ISR français¹. Trois catégories d'OPC pouvaient être sélectionnés par la Société de Gestion :

- 1. Fonds ISR gérés par la Société de Gestion : la Société de Gestion met en œuvre sa méthodologie GREaT. De manière générale, la démarche ISR de la gestion des OPC gérés par la Société de Gestion visait à identifier les émetteurs qui :
 - Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
 - Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires
- 2. Fonds ISR externes : la Société de Gestion sélectionne des OPC labélisés ISR. Des disparités d'approche sur l'ISR pouvaient exister entre celles retenues par la Société de Gestion et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. La Société de Gestion privilégiait néanmoins la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
- 3. Fonds non ISR: aucune caractéristique environnementale et/ou sociale n'était promue
 - Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateur Contrainte associée Investissements Le Produit Financier visait à investir à hauteur de 90% minimum d'OPC ayant dans des OPC reçu le label ISR français ou un label reconnu équivalent par le comité du label appliquant des ISR. critères ESG dans la sélection Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont

LBPAM

¹ Ou un label équivalent respectant les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extrafinancière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre

d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.



de leurs investissements	disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/03/2025 Le Produit Financier était investi à hauteur de 27,63% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 15% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/03/2025, le produit financier était investi à hauteur de 37,28% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2024	2023
Part des investissements en OPC labélisés ISR	93,12%	93,65%

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	22,88%	20,54%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'investissements durables est précisé en tête de la présente annexe à la rubrique « Ce produit financier avait-il un objectif d'Investissement Durable ? ». Le Produit Financier ne réalisait pas directement des

LBPAM



Investissements Durables. Ces derniers étaient réalisés par les OPC dans lesquels ce Produit Financier investissait.

La définition des Investissements Durables est propre à chaque société de gestion et peut donc varier d'un OPC à l'autre. La définition appliquée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents est décrite dans l'annexe au prospectus présentant les caractéristiques environnementales et/ou sociales de chaque OPC sous-jacents.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social était assuré par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que la méthodologie appliquée par les OPC sous-jacents intégrait bien le contrôle de potentiels préjudices importants aux objectifs de durabilité.

Pour les produits financiers gérés par la Société de Gestion, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé pour ses investissements :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et re respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquées est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables²



² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

 Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives").

La méthodologie de prise en compte de ces indicateurs était définie par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du produit financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents prenaient bien en compte directement ou indirectement, les indicateurs concernant les incidences négatives et notamment les indicateurs définis dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, certains indicateurs ont été directement intégrés à la méthodologie de notation propriétaire GREaT permettant d'identifier les investissements durables, ou utilisés pour l'application des politiques d'exclusions. Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables4

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme était contrôlé par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents vérifiaient le respect par les investissements durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que



³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.



des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description des critères permettant de se conformer aux principes directeurs énoncés ci-dessus et des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

1. Pour les investissements réalisés dans des OPC ISR gérés par la Société de Gestion :

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁶;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ; et



⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion h<u>ttps://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion</u>



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2025

- la politique d'engagement actionnarial et de vote⁷.
- L'attention particulière portée à l'indentification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negativesinvestissement-durabilite.

2. Pour les investissements réalisés dans des OPC ISR gérés par une autre société de gestion:

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité était assurée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La Société de Gestion a privilégié les investissements dans des OPC qui mettaient en œuvre une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par les fonds sous-jacents peuvent être trouvées dans les rapports annuels desdits fonds.

Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/03/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
ROBECO QI EM SUST ACTIVE EQUITIES I	OPC		19,74%	Luxembourg
ISHARES MSCI EM SRI UCITS GT EUR	OPC		19,55%	
AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS SRI CLIMATE	OPC		19,38%	
CARMIGNAC EMERGENTS FCP 3DEC	OPC		14,45%	Pologne
NORDEA1 EMERGING STARS EQUITY BI EUR C	OPC		11,86%	Luxembourg
X MSCI EM 1C GT EUR	OPC		7,23%	
AM MSCI CH ESG SEL EX-U EU I GT EUR	OPC		5,68%	Luxembourg

⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

LBPAM



OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités	1,05%	France
SCHRODER ISF EMERGING ASIA C ACC € 2DEC	OPC	0,4%	Chine
ISHARES CHINA LARGE CAP GT EUR	OPC	0,2%	Chine
ISHARES MSCI EM LATAM GT EUR	OPC	0,2%	Irlande
EURO	Autres et Liquidités	0,17%	
OSTRUM SRI MONEY 6M E(C) EUR	Autres et Liquidités	0,07%	France
DOLLAR USA	Autres et Liquidités	0,03%	
DOL. HONG KONG	Autres et Liquidités	0%	



L'allocation des actifs décrit la

dans des actifs

spécifiques.

part des investissements

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/03/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 27,42%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 15% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 37,28% de son actif net au 31/03/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 0,32% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 0,47% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"⁸.

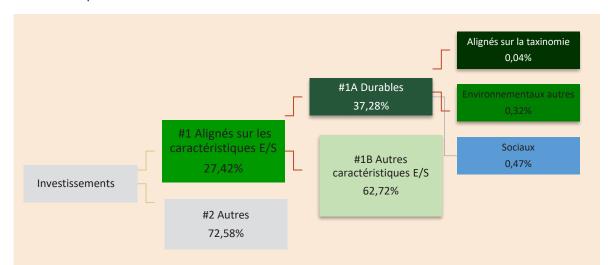
Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 0,04% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-



⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

ANNEXES

jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B** Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/03/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 100% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	98,68%
Autres et liquidités	1,32%

Au 31/03/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.







Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁹ ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?



Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

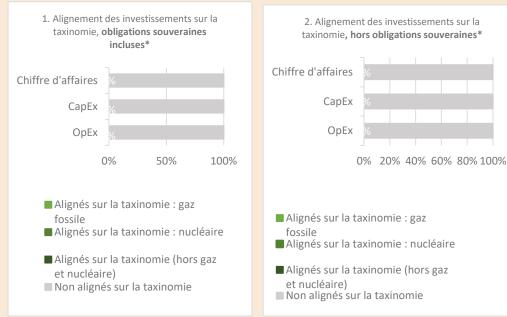


Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- Du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte:
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.



La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

Le symbole

représente des

ayant un objectif environnemental **qui ne**

investissements durables

tiennent pas compte des critères en matière

d'activités économiques

règlement (UE) 2020/852.

durables sur le plan environnemental au titre du

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% % et 0% % respectivement au 31/03/2025.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 15% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 0,32% au 31/03/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 15% de son actif net dans des investissements durables.



Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 0,47% au 31/03/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 72,58% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion: https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?





Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable





Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex

FCP LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

FCP LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS

36, quai Henri IV 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique Document authentifié et daté par signature électronique

> Signature numérique de Bertrand DESPORTES Date: 2025.09.12 10:22:36 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé